

Séance du 08 mars 2019**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU****Réunion de Bureau du 08 mars 2019, au siège du Select'Om, à 09 h 00****Date d'affichage du 12 mars 2019****Nombre de membres :**
- en exercice : 6
- présents : 6
- votants : 6**Membres présents :**

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Alain HUBER, Guy HAZEMANN, Vice-Présidents

M^{me} Laurence JOST, Vice-Présidente**Membre excusé :**

néant

Assistait également à la séance :M^{me} Laetitia BECK, Directrice Générale des Services**DELIBERATION N°B012-03-2019****OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2019****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;**VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 08 février 2019 ;**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B013-03-2019**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2019-03 PORTANT SUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SELECT'OM****LE BUREAU,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;**VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
APPROUVE La signature du marché N°2019-03 dans les conditions suivantes :

- Forme du marché : Marché à procédure adaptée
- Durée du marché : le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2019. Il pourra éventuellement faire l'objet de reconductions expresses de l'administration, pour une durée d'un an chacune, par lettre recommandée avec accusé de réception au moins deux mois avant la date d'échéance ; la durée totale du marché ne pouvant toutefois pas excéder 3 ans, soit au maximum jusqu'au 14 mars 2022.
- Titulaire : SARL NET SERVICE
 9 Place des fines herbes
 67210 Obernai
- Tarifs :

Désignation de la prestation	Prix unitaire HT	Quantité annuelle	Prix total HT	Prix total TTC
Prestation mensuelle d'entretien et de nettoyage des locaux du Select'om	2 180,25 €	12	24 717,00 €	29 660,40 €
Nettoyage des vitres du siège	544,70 €	1	544,70 €	653,64 €
Nettoyage des vitres de la cafétéria de l'ancien bâtiment	23,75 €	1	23,75 €	28,50 €
TOTAL			25 285,45 €	30 342,54 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice : 6	Vote à main levée :	pour : 6
Membres présents : 6		contre : 0
Membres représentés : 0		abstention : 0

DELIBERATION N°B014-03-2019

OBJET : MARCHE N°2018-06 RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DE DEUX COMPACTEURS A LA DECHETERIE DE MOLSHEIM : REMISE DES PENALITES DE RETARD

LE BUREAU,

VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 VU l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
 VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président
 VU la délibération du Bureau N°B039-08-2018 du 12 juillet 2017 portant attribution du marché N°2018-06 à la société G. GILLARD SAS;

CONSIDERANT que le matériel aurait dû être installé le 16 novembre 2018, et qu'il a finalement été mis en place le 21 février 2019 avec 97 jours de retard ;

CONSIDERANT que le retard pris dans la livraison et l'installation des deux compacteurs a pénalisé la collectivité dans son calendrier de modernisation de la déchèterie de Molsheim sans toutefois en perturber le fonctionnement, dans la mesure où les anciens compacteurs en place étaient en état de fonctionnement ;

CONSIDERANT que la société G. GILLARD SAS a mis en avant des difficultés d'approvisionnement en raison des perturbations engendrées par le mouvement des gilets jaunes ;

1° DECIDE d'accorder une remise des pénalités à hauteur de 50 % soit 4 157,90 euros.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B015-03-2019

OBJET : MARCHE N°2018-03 RELATIF A LA FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES PIECES DETACHEES CORRESPONDANTES : REMISE DES PENALITES DE RETARD

LE BUREAU,

VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;

VU la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

VU la délibération du Bureau N°B020-05-2018 du 19 avril 2018 portant attribution du marché N°2018-03 ;

CONSIDERANT le bon de commande N°3 émis le 22 janvier 2019 ;

CONSIDERANT le délai de livraison de 28 jours calendaires stipulé dans les pièces du marché, induisant une date de livraison au 19 février 2019 ;

CONSIDERANT la livraison effectuée le 21 février 2019, soit avec deux jours de retard ;

CONSIDERANT que le retard pris dans l'exécution du bon de commande N°3 n'a pas porté préjudice à la collectivité ;

1° DECIDE d'accorder une remise intégrale des pénalités de retard correspondant au bon de commande N° 3.

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

DELIBERATION N°B016-03-2019

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A LA COMMUNE DE WILDERSBACH

LE BUREAU,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1611-4, L 5211-1 et suivants, et L 5212-15 ;

VU la délibération N°05-01-2018 du Comité Directeur en sa séance du 27 février 2018 relative à la participation à la construction de dalles pour les points d'apport volontaire ;

CONSIDERANT que la commune de Wildersbach remplit les conditions fixées par la délibération susvisée pour bénéficier du versement d'une participation pour la construction de la dalle ;

DECIDE d'attribuer à la commune de Wildersbach une subvention de 1 925,00 € pour la construction d'une dalle rue de Rothau pour 4 conteneurs.


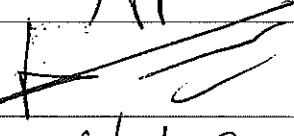
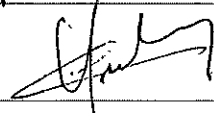
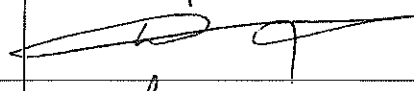
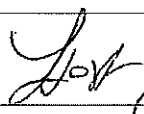
AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice :	6	Vote à main levée :	pour	:	6
Membres présents :	6		contre	:	0
Membres représentés :	0		abstention	:	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS :

- B012-03-2019 : **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 FEVRIER 2019**
- B013-03-2019 : **ATTRIBUTION DU MARCHE N°2019-03 PORTANT SUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX DU SELECT'OM**
- B014-03-2019 : **MARCHE N°2018-06 RELATIF A LA FOURNITURE ET A L'INSTALLATION DE DEUX COMPACTEURS A LA DECHETERIE DE MOLSHEIM : REMISE DES PENALITES DE RETARD**
- B015-03-2019 : **MARCHE N°2018-03 RELATIF A LA FOURNITURE DE BACS ROULANTS DESTINES A LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES PIECES DETACHEES CORRESPONDANTES : REMISE DES PENALITES DE RETARD**
- B016-03-2019 : **ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE POUR LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE A LA COMMUNE DE WILDERSBACH**

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Présidente	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	